CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

REÇU le
20 MAR. 2026
Rép:

Madame le Maire
Marième TAMATA-VARIN
EN MAIRIE
3 Grande Rue
77390 YEBLES

Pôle Territoires

N/ Réf. : 2026_ST_027_ES_LB

Paris, le 12 mars 2026

Objet : 2e arrêt Révision du PLU de YEBLES
Avis de la Chambre d'agriculture

Siège social
19 rue d'Anjou
75008 Paris
Tél. : 01 39 23 42 00
Email : accueil@idf.chambagri.fr

Madame le Maire,

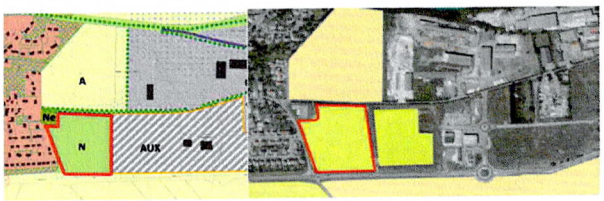
Vous nous avez transmis, pour avis, le deuxième arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, en date du 12 décembre 2025. Ce dossier a été reçu par nos services le 22 décembre 2025.

Après analyse, la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France tient à saluer les évolutions apportées au projet à la suite des observations formulées dans notre avis sur le premier arrêt. Ces ajustements vont dans le bon sens et témoignent d'une prise en compte des enjeux agricoles.

Notre Compagnie souhaite toutefois formuler deux remarques.

La première concerne les emplacements réservés n°3 et n°4, destinés respectivement à l'aménagement d'un carrefour et du CR19. Nous attirons votre attention sur la nécessité d'associer en amont le ou les exploitants concernés. Une concertation précoce permettra d'anticiper d'éventuelles difficultés et de veiller au maintien des accès aux parcelles. Il est également essentiel de sécuriser les circulations agricoles afin de limiter les conflits d'usage, les risques d'incivilités et les dépôts sauvages.

La seconde porte sur le classement d'une parcelle actuellement déclarée agricole au RPG 2024. Au regard de son usage effectif, nous demandons son reclassement en zone A plutôt qu'en zone N, afin d'assurer une cohérence entre le document d'urbanisme et la réalité de l'exploitation agricole.



République Française
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 13002381500017
APE 9411Z
www.idf.chambres-agriculture.fr

Convaincue de la bonne prise en compte de nos remarques, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France émet **un avis favorable** quant à ce projet de PLU.

Nous nous réservons toutefois la possibilité d'intervenir, en complément, lors de l'enquête publique pour soutenir d'éventuelles réclamations individuelles d'agriculteurs.

Vous remerciant de nous avoir consultés et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,

Damien GREFFIN

Certifié par yousign